

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} décembre 2008, à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale Madame Manon Bernard,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-12-1025 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} décembre 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 17 novembre 2008
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 4.3 Fabrique de la Paroisse Saint-Michel / Concert bénéfice / 10 décembre 2008
- 5. GREFFE**
 - 5.1 Lots de grève / Parc de la Paix / Demande d'acquisition
 - 5.2 Réclamation / Gestion Francine Lavallée inc. / Règlement hors cour
- 6. TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes
 - 6.2 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2009
- 7. RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 15 octobre 2008
- 8. COMMUNICATIONS**
- 9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
- 10. ARTS ET CULTURE**
 - 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunion du 6 novembre 2008
 - 10.2 Le Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent / Aide financière

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

11.1 Club de patinage des Trois-Lacs / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Circulation / Interdiction de stationnement / Partie de la rue Charbonneau

14. EAUX

14.1 Soumissions / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes / N° 401-110-08-31

15. SERVICES TECHNIQUES

15.1 Communauté métropolitaine de Montréal / Convention / Application du règlement sur l'assainissement des eaux

15.3 Offre de service / Étude et analyse des besoins actuels et futurs en parcs et espaces verts de la Ville / Sotar Urbanistes-conseils

15.5 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Construction d'un pont ferroviaire et d'une partie de la rue Henry-Ford / Règlement n° 1360

16. URBANISME

16.1 Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme / Sièges impairs

16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 novembre 2008

16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / 575, chemin de l'Anse / Zone A-821 / CCU 08-11-142

16.4 PIIA / 378 et 380 boulevard Harwood / Rénovation extérieure d'un bâtiment – architecture et parement / Zone C3-725 / CCU 08-11-143

16.5 PIIA / 1033, rue Valois / Construction d'un nouveau bâtiment / Zone I2-650 / Lot 1 543 591 / CCU 08-11-144

16.6 PIIA / 46, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 170 / Modification du parapet pour enseigne / CCU 08-11-145

16.7 PIIA / 3080, boulevard de la Gare, local 800 / Nouvelle enseigne / CCU 08-11-146

16.8 PIIA / 3150, boulevard de la Gare, local 154 / Modification d'une enseigne / CCU 08-11-148

16.9 Dérogation mineure / 3080, boulevard de la Gare, local 800 / Zone I1-401 / Lot 3 731 789 / CCU 08-11-147

16.10 Dérogation mineure / 3150, boulevard de la Gare, local 154 / Zone C3-356 / Lot 4 119 363 / CCU 08-11-149

16.11 Dérogation mineure / 37, rue Sainte-Angélique / Zone H2-252 / Lots 1 675 997, 2 659 861 et 2 659 862 / CCU 08-11-150

16.12 Dérogation mineure / 2816, rue des Dahlias / Zone H1-431 / Lot 3 634 704 / CCU 08-11-151

16.13 Dérogation mineure / 3201, boulevard de la Gare / Zone C3-352 / Lot 3 156 870 / CCU 08-11-152

17. RÉGLEMENTATION

17.1 Adoption projet / Règlement n° 1270-24 / Règlement modifiant le plan d'urbanisme n° 1270 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

17.2 Adoption projet / Règlement n° 1273-04 / Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

17.3 Adoption projet / Règlement n° 1274-09 / Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats de régie interne n° 1274 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

17.4 Adoption projet / Règlement n° 1275-113 / Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

17.5 Adoption projet / Règlement n° 1277-12 / Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1519-02 / Préparation des plans et devis, surveillance des travaux, honoraires professionnels, travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent y incluant tous les travaux connexes / Amendement
- 17.7 Avis de motion / Règlement n° 1544 / Budget et taxation 2009
- 17.8 Avis de motion / Règlement n° 1545 / Tarification consommation de l'eau potable pour l'année 2009

18. DIRECTION GÉNÉRALE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

21. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

« ADOPTÉE »

08-12-1026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2008 soit et il est, par les présentes, adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

08-12-1027 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-12-1028 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Guy Pilon, les conseillers Madame Guylène Duplessis et Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

08-12-1029 FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-MICHEL / CONCERT BÉNÉFICE / 10 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfice organisé par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Michel;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun pour le concert bénéfice organisé par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Michel qui aura lieu le 10 décembre 2008 en l'église Saint-Michel de Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1030 LOTS DE GRÈVE / PARC DE LA PAIX / DEMANDE D'ACQUISITION

CONSIDÉRANT le processus d'acquisition en cours des lots de grève du Parc de la Paix;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État la volonté de la Ville de procéder à l'acquisition desdits lots;

CONSIDÉRANT que la propriété par la Ville des lots riverains desdits lots de grève a été établie et confirmée par bordereau de correction cadastrale déposé par M. Roger Trudeau, a.g., sous sa minute 38699, lequel a été intégré au registre cadastral le 28 juillet 2008;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville confirme sa demande auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État pour l'acquisition des lots de grève du Parc de la Paix;

QUE la Ville s'engage à maintenir ces lieux à des fins non lucratives favorisant l'accès public au plan d'eau;

QUE le greffier soit mandaté afin de transmettre à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État ladite demande;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte d'acquisition desdits lots ainsi que tout document s'y rattachant;

QUE M. Roger Trudeau, arpenteur géomètre, soit désigné mandataire de la Ville aux fins des présentes.

« ADOPTÉE »

08-12-1031 RÉCLAMATION / GESTION FRANCINE LAVALLÉE INC. / RÈGLEMENT HORS COUR

CONSIDÉRANT la réclamation du 23 juillet 2008 de Gestion Francine Lavallée inc. relativement à des dommages découlant d'informations erronées données par la Ville quant aux possibilités d'utilisation d'un immeuble sis au 388 avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de régler hors cour cette réclamation;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le remboursement à Gestion Francine Lavallée inc. des dommages réclamés à sa mise en demeure du 23 juillet 2008 s'élevant à la somme de quatre-vingt-trois mille cent trois dollars et six cents (83 103,06 \$);

QUE ledit paiement soit conditionnel à une renonciation de tout recours ou réclamation tant par Gestion Francine Lavallée inc. que par ses administrateurs;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	02-460-00-620	(Quote-part MRC – Cours d'eau)	51 849 \$
	02-470-00-140	(Salaire Cadres – Prot. environnement)	51 151 \$
À :	02-190-00-995	(Indemnités – Dommages et intérêts)	103 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1032 COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière,
M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un
montant de trois millions huit cent sept mille neuf cent dix-sept dollars et quatre-vingt-
dix-sept cents (3 807 917,97 \$).

« ADOPTÉE »

08-12-1033 TRANSPORT SOLEIL INC. / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

ATTENDU les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour
l'année 2009;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc. pour l'exercice
financier 2009 montrant des revenus de sept cent soixante-neuf mille deux cent vingt-
quatre dollars (769 224 \$) et des dépenses du même montant;

QUE soit autorisée la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à verser à Transport Soleil inc.
un montant de trente-neuf mille quatre cent soixante-quatorze dollars et onze cents
(39 474,11 \$) représentant la quote-part 2009 calculée au prorata de la population de
chacune des villes participantes;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-12-1034 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2008

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue
le 15 octobre 2008 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

08-12-1035 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE / RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2008

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de la culture tenue le
6 novembre 2008 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

08-12-1036 LE CERCLE DES CONTEURS DU HAUT-SAINT-LAURENT / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation n° CCC-08-11-252 formulée par le Comité consultatif de la culture lors d'une réunion tenue le 6 novembre 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à l'organisme Le Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent pour la tenue d'une émission radiophonique d'une durée de trois (3) heures sur les contes de chez nous sur les ondes de CJVD-FM;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1037 CLUB DE PATINAGE DES TROIS-LACS / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour la saison 2008-2009;

CONSIDÉRANT l'inscription de dix (10) jeunes athlètes de Vaudreuil-Dorion aux activités du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour la saison 2008-2009;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de mille trois cent soixante-quinze dollars (1 375 \$) soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs pour la saison 2008-2009 à titre d'aide financière, soit un montant représentant 50 % des coûts d'inscription de chacun des athlètes résidant à Vaudreuil-Dorion;

QUE le montant alloué pour chacun des participants ne dépasse toutefois pas deux cent cinquante dollars (250 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-30-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

08-12-1038 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / PARTIE DE LA RUE CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit sur le coté nord de la rue Charbonneau (dans son axe est-ouest) entre l'extrémité est de l'entrée charretière sise sur le lot 1 546 327 et l'extrémité est de l'entrée charretière sise sur le lot 1 546 329;

QUE soit mandatée à cette fin la Division des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

« ADOPTÉE »

08-12-1039

**SOUSSIONS / EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET DES
OUVRAGES CONNEXES / N° 401-110-08-31**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 octobre 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité d'évaluation et de sélection en date du 9 octobre 2008;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Nouvelle technologie (TEKNO) inc., 20 275, rue Clark Graham, bureau 200, Baie-d'Urfé (Québec), H9X 3T5, pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2011 et ce, pour un montant de cent soixante-dix mille cinq cent quarante dollars et cinquante-huit cents (170 540,58 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-31 préparé par M. Luc Vinet, T. Sc.A., surintendant aux usines, en date de juin 2008 et révisé le 22 août 2008;

QUE cette rémunération sera annuellement modifiée selon l'indice des prix à la consommation n° 698336, tel que mentionné au document d'appel d'offres précité;

(Budget 2009, 2010 et 2011).

« ADOPTÉE »

08-12-1040

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / CONVENTION / APPLICATION
DU RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement sur l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que la section IX du chapitre III de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., c. C-37.01) confère à la Communauté la compétence en matière d'assainissement des eaux sur le territoire de la Communauté;

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de cette compétence, la municipalité a pris connaissance du projet de règlement et entend l'adopter;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser M. Guy Pilon, maire, ainsi que M. Jean St-Antoine, greffier, à signer la convention concernant l'application du règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'assainissement des eaux;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la convention concernant l'application du règlement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur l'assainissement des eaux.

« ADOPTÉE »

08-12-1041 OFFRE DE SERVICE / ÉTUDE ET ANALYSE DES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE / SOTAR URBANISTES-CONSEILS

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de connaître le portrait de la situation actuelle des parcs et terrains de jeux en terme de localisation, de superficie, d'équipements et d'adéquation par rapport à la population desservie, d'établir les lacunes actuelles et les besoins futurs en parcs au cours des dix (10) prochaines années;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service déposée par Sotar Urbanistes-conseils pour la préparation d'une étude sur les parcs de la Ville et ce, pour un montant de dix-huit mille dollars (18 000 \$), taxes applicables non comprises;

(Budget 2009).

« ADOPTÉE »

08-12-1042 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 3 ET 4 / CONSTRUCTION D'UN PONT FERROVIAIRE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE HENRY-FORD / RÉGLEMENT N^O 1360

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 3 et 4 reliés au projet « Construction d'un pont ferroviaire et d'une partie de la rue Henry-Ford – Règlement n^O 1360 » totalisant un montant de vingt-quatre mille trois cent soixante-dix-huit dollars et vingt-cinq cents (24 378,25 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^O 1360.

« ADOPTÉE »

08-12-1043 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / SIÈGES IMPAIRS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n^O 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des sièges impairs prendra fin le 31 décembre 2008;

Il est en conséquence,
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE reconduire le mandat de MM. Yvan Abel au siège n^O 1, Guy Sauvé au siège n^O 3 ainsi que Paul Poirier au siège n^O 5 pour une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

« ADOPTÉE »

08-12-1044 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 2008

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 novembre 2008.

« ADOPTÉE »

08-12-1045 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 ET AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / 575, CHEMIN DE L'ANSE / ZONE A-821 / CCU 08-11-142

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-142 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est
PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal refuse la demande de modification au Règlement de zonage n° 1275 et au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins d'autoriser un bâtiment multifamilial isolé et une hauteur de trois (3) étages;

ET QUE soit maintenu le statu quo.

« ADOPTÉE »

08-12-1046 PIIA / 378 ET 380 BOULEVARD HARWOOD / RÉNOVATION EXTÉRIEURE D'UN BÂTIMENT – ARCHITECTURE ET PAREMENT / ZONE C3-725 / CCU 08-11-143

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-143 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation extérieure d'un bâtiment selon les plans préparés par les architectes Stendel + Reich en date du 4 novembre 2008, planches 1/4 à 4/4, ainsi que l'échantillon des matériaux et les détails de l'enclos préparé le 10 novembre 2008;

QUE soit toutefois remplacée la couleur du parement métallique « bleu héron » du local où se situe la Banque Nationale par la couleur « lin antique » afin d'unifier les couleurs, ainsi qu'unifier la couleur de la fenestration du même local avec l'ensemble du bâtiment;

ET QUE soit retenue l'option « D », préparée par les architectes Stendel + Reich en date du 30 octobre 2008, avec des lettres de type « chanel ».

« ADOPTÉE »

**08-12-1047 PIIA / 1033, RUE VALOIS / CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT /
ZONE I2-650 / LOT 1 543 591 / CCU 08-11-144**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-144 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

**PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un nouveau bâtiment tel que présenté aux plans « dossier ML-08-03 » préparés par Michel Léger, architecte, en date du 2 septembre 2008;

ET QUE l'éclairage du site doit respecter les exigences de la Ville.

« ADOPTÉE »

**08-12-1048 PIIA / 46, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 170 / MODIFICATION DU
PARAPET POUR ENSEIGNE / CCU 08-11-145**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-145 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de modification d'un parapet pour enseigne, tel que montré au plan révisé le 11 novembre 2008 par Enseignes Dominion, en modifiant toutefois le parapet pour y donner un effet de profondeur afin de respecter le concept architectural du centre commercial.

« ADOPTÉE »

**08-12-1049 PIIA / 3080, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 800 / NOUVELLE ENSEIGNE /
CCU 08-11-146**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-146 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'une nouvelle enseigne, telle que montrée au plan révisé le 29 octobre 2008 par Enseignes Transworld, en modifiant toutefois l'alignement de la base du mot « Bronzage » de façon à l'aligner avec les enseignes des locaux voisins.

« ADOPTÉE »

**08-12-1050 PIIA / 3150, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 154 / MODIFICATION D'UNE
ENSEIGNE / CCU 08-11-148**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-148 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la demande afin de modifier les enseignes existantes par l'ajout du mot « OUTLET », le tout tel que montré au plan révisé le 23 avril 2008 par Enseignes Transworld.

« ADOPTÉE »

**08-12-1051 DÉROGATION MINEURE / 3080, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 800 /
ZONE I1-401 / LOT 3 731 789 / CCU 08-11-147**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Yvan Lévesque en date du 5 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-147 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 novembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3080, boulevard de la Gare, local 800;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 3 731 789 du cadastre du Québec, sis au 3080, boulevard de la Gare, local 800, afin d'autoriser deux (2) enseignes ayant une superficie de 4,96 m² alors que l'article 2.2.20.8.3.2b) du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise une superficie maximale de 4 m², le tout tel que montré au plan révisé le 29 octobre 2008 par Enseignes Transworld.

« ADOPTÉE »

**08-12-1052 DÉROGATION MINEURE / 3150, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 154 /
ZONE C3-356 / LOT 4 119 363 / CCU 08-11-149**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Yvan Lévesque en date du 5 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-149 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 novembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3150, boulevard de la Gare, local 154;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 119 363 du cadastre du Québec, sis au 3150, boulevard de la Gare, local 154, afin d'autoriser trois (3) enseignes pour un même établissement alors que l'article 2.2.20.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige un maximum de deux (2) enseignes, le tout tel que montré au plan révisé le 23 avril 2008 par Enseignes Transworld.

« ADOPTÉE »

**08-12-1053 DÉROGATION MINEURE / 37, RUE SAINTE-ANGÉLIQUE / ZONE H2-252 /
LOTS 1 675 997, 2 659 861 ET 2 659 862 / CCU 08-11-150**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Ginette Lafleur en date du 5 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-150 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 novembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 37, rue Sainte-Angélique;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte les dérogations mineures suivantes à l'égard de l'immeuble portant les numéros de lots 1 675 997, 2 659 861 et 2 659 862 du cadastre du Québec, sis au 37, rue Sainte-Angélique, aux fins :

1. d'autoriser un garage détaché ayant une superficie de 140 m² alors que l'article 2.2.10.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 exige un garage d'une superficie maximale de 100 m²;
2. d'autoriser deux (2) garages détachés alors que l'article 2.2.10.6.1 du Règlement de zonage n° 1275 autorise un seul garage par logement;
3. d'autoriser une superficie d'implantation totale de bâtiments accessoires à 177,3 m² alors que l'article 2.2.10.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige une superficie maximale de 95 m², soit la superficie d'implantation au sol du bâtiment;

ET QUE la partie arrière en saillie soit démolie.

« ADOPTÉE »

08-12-1054 DÉROGATION MINEURE / 2816, RUE DES DAHLIAS / ZONE H1-431 / LOT 3 634 704 / CCU 08-11-151

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Jacques Noury, arpenteur géomètre, en date du 25 septembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-151 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 novembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2816, rue des Dahlias;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 3 634 704 du cadastre du Québec, sis au 2816, rue des Dahlias, afin d'autoriser une marge latérale d'un mur sans fenêtre ni ouverture à 0,78 mètre alors qu'il est exigé une marge minimale de 1 mètre, ainsi qu'une distance de 2,88 mètres entre deux (2) résidences alors que la distance minimale requise est de 3 mètres, le tout conformément aux articles 3.2.34.1 et 3.2.34.2 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

08-12-1055 DÉROGATION MINEURE / 3201, BOULEVARD DE LA GARE / ZONE C3-352 / LOT 3 156 870 / CCU 08-11-152

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Marie-Michèle Del Balso en date du 10 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-11-152 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 novembre 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 novembre 2008 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3201, boulevard de la Gare;

Il est

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble portant le numéro de lot 3 156 870 du cadastre du Québec, sis au 3201, boulevard de la Gare, afin d'autoriser une largeur d'allée de stationnement de 6,50 mètres alors que l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion exige une largeur minimale de 6,70 mètres, le tout tel que montré au plan révisé le 10 novembre 2008 par Le Groupe Marchand Design Architecture.

« ADOPTÉE »

08-12-1056 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-24 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 1270 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 1270-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 janvier 2009 à 19 h à l'Opticentre St-Jean-Baptiste aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

08-12-1057 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1273-04 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 1273 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 1273-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 janvier 2009 à 19 h à l'Opticentre St-Jean-Baptiste aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

08-12-1058 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1274-09 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS DE RÉGIE INTERNE N° 1274 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 1274-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 janvier 2009 à 19 h à l'Opticentre St-Jean-Baptiste aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

08-12-1059 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-113 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 1275-113 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 janvier 2009 à 19 h à l'Opticentre St-Jean-Baptiste aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

08-12-1060 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT N° 1277-12 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 1277 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 1277-12 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1277 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Vaudreuil-Soulanges. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 22 janvier 2009 à 19 h à l'Opticentre St-Jean-Baptiste aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

08-12-1061 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1519-02 / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, SURVEILLANCE DES TRAVAUX, HONORAIRES PROFESSIONNELS, TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DES RUES DES MÉANDRES, DU RUISSELET, DU TORRENT ET DE L'AFFLUENT Y INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / AMENDEMENT

Le conseiller Monsieur Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 1519 afin de changer les limites du secteur riverain.

08-12-1062 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1544 / BUDGET ET TAXATION 2009

Le conseiller Monsieur Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement aux fins d'adopter les prévisions budgétaires et de décréter les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2009.

08-12-1063 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1545 / TARIFICATION CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2009

La conseillère Madame Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil elle présentera, pour adoption, un règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2009.

08-12-1064 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-12-1065 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-12-1066 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 22 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier